

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, c'est un exercice réglementaire imposé par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le DOB constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir.

Les orientations budgétaires correspondent à l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette contractée et les perspectives d'investissements.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au préfet, ce rapport fera l'objet d'une publication, notamment sur le site de la ville dans un délai d'un mois après son adoption conformément aux dispositions du décret n°2016-834 du 23/06/2016.

Le vote du budget ville est programmé à la séance du conseil municipal du **24 Mars 2021**.

I. Présentation générale du contexte

A. sur le plan international

Du fait de l'épidémie du coronavirus et des mesures de confinement prises dans de nombreux pays, l'activité économique mondiale a fortement reculé au cours du premier semestre 2020.

La chute d'activité enregistrée au cours du premier semestre 2020 dans les différents pays est très hétérogène. Parmi les principaux pays industrialisés le record de baisse du PIB a été observé au Royaume-Uni et en Espagne avec une chute de l'activité de 21,8% et 22,1% . Aux Etats-Unis et au Japon, la baisse de la croissance a été moindre 10,1% et 8,5%.

Dans la zone Euro le PIB a reculé de 15,1% mais avec une grande hétérogénéité par les états membres. Le PIB n'a reculé que de 5,7% en Finlande mais de 18,9% en France et de 17,8% en Italie soit un peu moins fortement qu'en Espagne. La rétrocession a été un peu plus modérée en Allemagne puisque la baisse du PIB sur le semestre s'élève à 11,5%.

Une grande différenciation constatée des situations : la fermeture des commerces non essentiels et le coup d'arrêt du tourisme ont particulièrement frappé certains secteurs et notamment, le transport aérien, l'hébergement, la restauration et les services de loisirs, secteurs dont le poids dans l'économie diffère d'un pays à l'autre. Ils représentent plus de 14% de la valeur ajoutée en Espagne contre moins de 9% en Allemagne et en Chine.

B. sur le plan national

A l'échelle de notre pays, sur l'ensemble de l'année 2020, la baisse du PIB s'est élevée à 13,8% représentant un déclin de près de 19% par rapport à l'an passé. Une évolution négative expliquée à la fermeture des activités précédemment évoquées.

Les entreprises statuent d'un amoindrissement de leur revenu à 56 milliards d'euros, somme correspondant à 41% de la baisse démontrée et d'un taux de marge diminué de 4.2 points de valeur ajoutée sur l'année.

Quant à la situation des ménages, la réduction de leur budget serait limitée à -5 milliards et l'accumulation de leur « épargne Covid » serait élevée, représentant ainsi 86 milliards d'euros sur l'année.

Le taux de chômage accroît et statue à 11 % en fin d'année soit à 810 000 citoyens. Une décroissance est cependant pressentie pour l'année 2021 estimée à 400 000 personnes et un taux de chômage à 9.6%.

Dans leur ensemble, les collectivités locales françaises ont hérité d'une situation financière favorable en fin de mandat : un autofinancement record, un niveau d'investissement en forte hausse pour la troisième année consécutive, une dette toujours maîtrisée qui n'aura pas empêché une augmentation du recours à l'emprunt justifiée par des taux d'intérêt continûment faibles.

Néanmoins, la crise sanitaire a fortement perturbé l'environnement financier des collectivités. En effet, selon les spécialistes, le niveau d'activité, d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021-début 2022. Par conséquent, l'inflation resterait très contenue. La Banque Centrale Européenne (BCE) devrait donc continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

Les départements, qui sont des acteurs importants de l'action sociale et du soutien à l'investissement pour les communes, ont vu leur situation financière s'améliorer en 2019, grâce à des facteurs conjoncturels favorables. Cependant, avec des recettes fiscales et des dépenses sociales très fortement liées à la conjoncture économique, ils sont particulièrement exposés à un retournement économique et devraient être lourdement affectés par la crise sanitaire, tant en dépenses qu'en recettes.

Les projections de la Banque de France sont les suivantes (dec. 2020) :

En %	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel	1.5	-9	5
Indice des prix à la consommation harmonisé	1.3	0.5	0.5
Taux de chômage (en % de la population active au T4 de l'année)	8.4	8.5	10.7

C. Projet Loi de Finances 2021

Ce rapport est établi sur la base des dispositions du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021, qui sont encore provisoires à ce stade. Le Projet de Loi de Finances est centré, pour les collectivités, sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, sur la poursuite de la refonte de la fiscalité locale, sur la stabilisation des dotations, l'abandon des mesures de soutien budgétaire liées à la crise COVID-19 et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

1. Plan de relance

Le plan de relance est axé sur trois domaines prioritaires : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale. Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- **Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devraient être investis par l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et des dotations spécifiques. 500 milliards d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.
- **Centres de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique, soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération.
- **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux mobilités du quotidien, 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures
- **Fiscalité locale** : La baisse des impôts de production vise à réduire les impôts économiques payés par les entreprises françaises et notamment le secteur de l'industrie. Ces dispositions ne concernent pas directement les communes mais les structures intercommunales. Ces mesures concernent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe Foncière sur la Bâti (TFB), et le maintien du calendrier initial de la suppression de la taxe d'habitation (TH).

La Loi de Finances 2020 prévoyait pour le bloc communal à partir de 2021 une suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes. En 2020, 80% des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 0,5% pour 2021 (0,9% en 2020, 2,2% en 2019). La réforme fiscale entreprise aura un effet sur l'évolution d'un indicateur majeur, le potentiel fiscal.

2. le rôle des collectivités

Outre, les mesures de soutien à la compétitivité des entreprises qui vont peser sur la fiscalité des collectivités, le gouvernement assure que les collectivités locales vont avoir un rôle important à jouer dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation » estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion », les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local.

Le PLF 2021 prévoit ainsi qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par la contractualisation avec les collectivités. Pour les collectivités locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.

Pour soutenir l'investissement local, après avoir obtenu, cette année, 1 Md€ d'autorisation d'engagement supplémentaire de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), les collectivités bénéficieront de 4 Md€ en 2021 dont 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

3. Dispositions RH :

Le PLF 2021 annonce les perspectives suivantes au niveau des ressources humaines :

- Gel du point d'indice de la fonction publique – valeur inchangée depuis le 01/02/2017
- Augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2021 soit 10.23 € de l'heure soit +1.1%
- Augmentation du taux d'accident de travail pour les contractuels
- Mise en place de la prime de précarité pour les contrats éligibles
- Les charges patronales seraient stables
- Revalorisation indiciaires des catégories C et une partie des A (attaché principal et EJE)

II. Budget principal de la ville de Le Thillay

L'objectif de la Municipalité pour le budget 2021 est de maintenir comme en 2020 une capacité d'autofinancement en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. Cet auto-financement permettra de soutenir les projets d'investissements pour 2021.

A. Section de fonctionnement

1. Les Recettes réelles de fonctionnement au 31/12/2020

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une légère baisse de **99 711,03€** en 2020 par rapport à 2019.

Toutefois il convient de nuancer cette affirmation compte tenu de la crise sanitaire sans précédent que la France et le monde continue de vivre.

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées pour l'essentiel mais une partie de ces recettes a souffert des conditions sanitaires.

Tableau récapitulatif du réalisé 2019-2020

	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Chapitre 013 : Atténuations de charges	31 351,71€	13 917,62€
Chapitre 70 : Produits des services	397 942,40€	196 452,88€
Chapitre 73 : impôts et taxes	5 259 608,18€	5 317 319,71€
Chapitre 74 : Dotations et participations	596 486,83€	665 897,71€
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	104 317,35€	98 776,66€
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	4906,15€	2537,01€
TOTAL RRF	6 394 612,62€	6 294 901,59€

Analyses complémentaires :

- **Le chapitre 013** enregistre une diminution essentiellement due à la baisse des arrêts maladies enregistrés du personnel communal. Par ailleurs, des démarches seront engagées en 2021 auprès de la sécurité sociale pour réclamer le remboursement d'une partie des salaires des agents placés en isolement durant notamment le premier confinement conformément aux annonces gouvernementales.

- **Le chapitre 70** serait fortement impacté avec une baisse due à la fermeture de certains services publics pendant le confinement (accueil restreint au centre de loisirs, cantine, périscolaire et les activités culturelles). La municipalité a dû rembourser des prestations culturelles, scolaires...
- **Le chapitre 73** enregistre une légère augmentation. Les produits de la fiscalité des ménages sont en hausse du fait de l'augmentation des bases locatives voté chaque année par le Parlement, soit **2 175 633€** pour l'année 2019 et **2 275 795€** pour l'année 2020. L'attribution de compensation versée par la CARPF s'élève pour l'année 2020 à **2 711 536,73 €** contre **2 752 657,73€** pour l'année 2019.
- **Le chapitre 74** est en hausse en raison de l'augmentation des prestations versées par la CAF pour l'accueil de loisirs s'élevant à **235 297,99€** pour l'année 2020 contre **225 229,59 €** pour l'ensemble de l'année 2019. Par ailleurs, le montant concernant le fond de compensation pour les nuisances aériennes a également augmenté en 2020 soit **98 173 €** contre **91 066 €** pour l'année 2019.

En complément, les recettes de fonctionnement attribuées à la commune dans le cadre du covid 19 :

- par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France s'élève à un montant de **10 465€**.
- par la préfecture du Val d'Oise s'élève à un montant un montant de **7 950€**.
- **Le chapitre 75** présente une légère baisse qui correspond aux charges locatives et loyers ainsi qu'aux revenus des jardins familiaux (suite à des impayés).
- **Le chapitre 77** correspondant aux produits divers est en baisse. Ce chapitre reste variable au vu des recettes aléatoires perçues par la commune.

La prudence reste de mise quant à la fiscalité des ménages pour 2021, en effet avec la suppression progressive de la Taxe d'Habitation annoncée (pour les résidences principales) pour 2023, rien ne permet à l'heure où est rédigé ce rapport de savoir si le bloc communal sera compensé à l'Euro près quant aux recettes liées à la TH.

Les taux d'impositions (chapitre 73) : la municipalité exclut d'augmenter les taux des impôts locaux pour préserver le pouvoir d'achat des ménages qui subit de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Pour l'année 2021, la municipalité fait le choix de la prudence et recommande un montant identique au Budget Primitif pour les recettes de fonctionnement

2. Les principales dépenses réelles de fonctionnement au 31/12/2020

Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables entre 2019 et 2020.
Comme évoqué précédemment, la ville propose une prévision à l'identique des dépenses pour l'année 2021

	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 059 412,44€	1 928 807,01€
Chapitre 012 : Charges de personnel	2 879 255,58€	3 006 893,87€
Chapitre 014 : Atténuation de produits	37 091,00€	58 460,00€
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	422 748,68€	426 078,43€
Chapitre 66 : Charges financières	133 173,51€	146 247,06€
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	36 495,88€	2 411,11€
TOTAL DRF	5 568 177,09€	5 568 897,48€

Analyses complémentaires :

- **Le chapitre 011** est en baisse dû principalement à la baisse sur les achats de prestations de service correspondant aux annulations de spectacles, à la réduction des frais de restauration scolaire, des frais d'accueil au centre de loisirs et des frais de transports scolaires pendant la période de confinement. Parallèlement, de nouvelles dépenses liées à l'épidémie ont été réalisées (achats de masques, protection pour les services d'accueil, produits désinfectants ...).
- **La masse salariale (chapitre 012)** : l'année 2021 serait celle de la stabilisation de la masse salariale. En effet en 2020 en raison de nombreux mouvements de personnel avec des recrutements afin de répondre à la vacance de certains postes la masse salariale a subi une légère hausse. En 2020, il a été budgétisé **3 293 200 €** pour les charges de personnel et frais assimilés contre **3 006 893,87€** dépensés dont **217 557,40 €** pour le paiement de la police intercommunale. Au 31 décembre 2020, on compte **35 agents contractuels** et **50 agents Titulaires**.

- **Le chapitre 014** est en hausse il correspond au Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Cette année la contribution pour la commune a été augmenté suite à notre potentiel financier.
- **Le chapitre 65** est en hausse (indemnités élus et stabilités des subventions attribuées aux associations). La somme versée aux associations au titre de l'année s'élève à **106 662 €** contre **118 509 €** prévue initialement dans le cadre du budget primitif 2020.
- **Le chapitre 66** (charges financières) est en hausse suite au règlement des intérêts du nouveau prêt contracté. Le capital de la dette payé en 2020 s'élève à 498 502,49 €. Les intérêts de la dette payés en 2020 s'élèvent à **146 247,06 €**.
- **Le chapitre 67** correspond à des charges diverses et peut être aléatoire (annulation de titre, remboursement location de salle....)

3. Incidences de l'épidémie de Covid-19 sur la section de fonctionnement

Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire du COVID 19 affectent les budgets et les comptes des collectivités territoriales. Les dépenses liées à la COVID 19 ont impacté le budget de fonctionnement de la commune s'élevant à **42 791.17€** détaillé comme suit :

Désignations	Comptes	Montant TTC
Achat de masques	60628	40 260 €
Achat de gels	60628	529.64 €
Achat plexiglas	60632	90 €
Achat produits désinfectants divers	60632	1 174,32€
Désinfection des écoles (après les 2 tours des élections)	6042	737,21€
TOTAL		42 791,17€

Pour l'année 2020, pour la section de fonctionnement :

- En dépense, le BP 2020 prévoyait **6 775 011,51 €**. Or, les dépenses réalisées s'élèvent à **5 784 397,48 €** (ce résultat comprend le 042 « opérations d'ordre » qui correspond aux amortissements pour 215 500€)
Prévisionnel 2021 : 6,7M€

- En recette, le BP 2020 prévoyait **6 775 011,51 €**. Or, les recettes perçues s'élèvent à **6 764 368,86 €** (ce résultat comprend le 002 « résultat de fonctionnement » pour 469 467,27€)

Ce qui nous donne un **résultat positif provisoire d'exercice de 979 971,38 €**

Une marge d'autofinancement est donc dégagée grâce aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

B. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

En 2020 plusieurs dépenses d'investissement ont été réalisées (liste des travaux importants réalisés) :

- Création du réseau électrique ZA des Grands Champs (452 835.78€)
- Travaux de rénovation de l'église (76 806.48 €)
- Programme sécurité : dispositif vidéo protection (33 873.37€)
- Ecole des Grands Champs rénovation sanitaires (33 576€)
- Création jardin et aménagement cour de jeux école des Grands Champs (20 916€)
- Achat d'un camion (45 000€)
- Réfection du terrain synthétique (14 660.22€)
- Aménagement d'un City stade : terrain jeux et loisirs enfants (28 800€)
- Réfection de la voirie (37 163.16€)
- Réfection et fin du marché de la rue de Paris (104 591.18€)
- Rénovation des appartements relevant du patrimoine communal (15 478.44€)

Les dépenses d'investissement prévues au BP 2020 s'élèvent à **2 986 630,06 €**.

Prévisionnel 2021 : 2,9 M€

Pour l'année 2020, les dépenses réalisées s'élèvent à **1 635 561,88€** dû principalement à l'arrêt brutal des chantiers avec la crise sanitaire.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement budgétisé pour l'année 2020 s'élèvent à **2 986 630,06€** correspondant aux éléments suivants :

- L'excédent d'investissement reporté de **1 182 210,41 €**
- Dotations, fonds divers et réserves : **1 231 693,00€** (dont l'excédent de fonctionnement capitalisé de 532 721,48 €)
- De l'amortissement de **215 500 €**
- Subventions d'investissement : **357 226,65€**

Les recettes perçues pour l'année 2020 s'élèvent à **2 915 797,73 €**

Ce qui nous donne un **résultat positif provisoire d'exercice de 1 280 235,85€**

La structure de la dette communale

Au vu de la gestion maîtrisée et responsable de la dette communale, il n'est pas prévu d'emprunter pour la réalisation des opérations d'investissement pour l'année 2021.

La bonne santé financière de la ville serait un atout majeur face aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19

III. Les orientations du budget principal 2021

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2021.

Ce budget devra traduire les orientations suivantes :

- La stabilité des impôts directs ;
- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'auto-financement de la commune sur le long-terme ;
- Le lancement d'un programme d'investissement visant à terme la modernisation et l'amélioration durable du patrimoine communal et des services aux habitants ;
- La recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune.

La préparation du budget 2021 se présentera comme suit :

- Maintien des dépenses de fonctionnement
- Lancement d'un programme d'investissement

Projet d'investissement :

- Réfection de voirie – tronçon rue des Ecoles
- Achat de bâtiments
- Mise en place d'une nouvelle vidéo surveillance (qui est devenue obsolète)
- Projet d'acquisition d'une balayeuse ou de location de balayeuse

